

[Texte]

a program seeking to promote the linguistic and cultural development of the official language communities in areas where they are established as minorities and to promote intercultural understanding and harmony.

I would say that this is generally the approach. The list of subsidies made under this chapter has been tabled in the House in answer to a question.

Mr. Orlikow: Does that include programs for ethnic and national groups other than English and French?

Mr. Pelletier: No, that is the only minority official language, I am afraid.

Mr. M. F. Yalden (Assistant Under Secretary of State): If I might add, Mr. Chairman, under the second objective the encouragement of more harmonious relations between the two linguistic communities and other ethnic groups in Canada, we do make grants to certain ethnic groups not in a general way, but for specific purposes when the purpose of a conference or of a get-together is to discuss problems relating to official languages or relating to the bilingual nature of the society. Other grants to ethnic groups are made from the citizenship program which, as the Minister has said, would be discussed by Mr. Stanbury, but we do make some.

The Chairman: Thank you, Mr. Yalden. Mr. Orlikow, your time has expired. Mr. Valade.

M. Valade: Monsieur le ministre, j'aimerais me reporter à la section de votre mémoire qui traite de la Société Radio-Canada et à une déclaration qui a déjà été faite par le premier ministre. Si vous me permettez, je vais vous citer sa déclaration, prise dans *La Presse* du 21 octobre 1969 et où on dit:

M. Trudeau a indiqué qu'il n'irait pas jusqu'à établir la programmation de Radio-Canada mais qu'il n'hésiterait pas à réduire son budget et son personnel si les dollars sont mal dépensés.

Alors comme il s'agissait d'une déclaration qui date de l'an passé, pourriez-vous nous dire, monsieur le Ministre, si la Société Radio-Canada a amélioré sa qualité de façon à satisfaire les objectifs du gouvernement ou du ministère dont dépend le secrétaire d'État?

M. Pelletier: Je pense que je n'ai pas de jugement à prononcer sur la qualité des émissions de Radio-Canada parce que le Ministre aurait mauvaise grâce de s'ériger en critique étant donné son rôle relativement limité vis-à-vis de la Société. La déclaration du premier ministre que vous citez, je pense, est une déclaration de sens commun. Si les fonds publics sont mal dépensés et qu'on peut le prouver, je pense que c'est le devoir du gouvernement de voir à ce qu'ils soient bien dépensés.

Mais pour ce qui est de la «performance générale», si je peux employer ce terme de Radio-Canada, je crois que les jugements à prononcer doivent l'être par le CRTC. Dans l'économie de la Loi, c'est le CRTC qui a été fondé de pouvoir pour porter de tels jugements et c'est lui qui

[Interprétation]

ces en vue des enseignements bilingues, le gouvernement met en marche à l'heure actuelle un programme destiné à promouvoir l'expansion linguistique et culturelle des groupes de langues officielles dans les régions où ils constituent une minorité et à favoriser la compréhension et l'harmonie entre les groupes culturels.

Je dirais que c'est là l'objectif d'ensemble. La liste des subventions accordées dans cet optique a été déposée à la Chambre en réponse à une question.

M. Orlikow: Cela comprend-il des programmes pour les groupes ethniques et nationaux autres que l'anglais et le français?

M. Pelletier: Non, le français est la seule langue minoritaire officielle.

M. M. F. Yalden (sous-secrétaire d'État adjoint): Si vous permettez, monsieur le président, selon le deuxième objectif qui est de favoriser des relations plus harmonieuses entre les deux groupes linguistiques et les autres groupes ethniques du Canada; nous accordons des subventions à certains autres groupes ethniques; non pas de façon générale, mais à des fins particulières lorsque le but d'une conférence ou d'une réunion est de traiter le problème qui se rapporte aux langues officielles ou la nature bilingue de la société. D'autres subventions à des groupes ethniques sont faites dans le cadre du programme de la citoyenneté qui, comme le ministre l'a dit, relève surtout de M. Stanbury.

Le président: Merci, monsieur Yalden. Monsieur Orlikow, votre temps est expiré. Monsieur Valade.

Mr. Valade: Mister Minister, I would like to refer to the part of your brief concerning the Canadian Broadcasting Corporation and to a statement which was made by the Prime Minister. If you will allow I will quote that statement which was published in *La Presse* of October 21, 1969:

Mr. Trudeau has indicated that he would not go so far as to establish the contents of the program of the CBC. But that he would not hesitate to reduce its budget and its staff if the money was not spent in a proper way on the left hand side.

Since this statement was made last year, could you tell us Mister Minister, if the CBC has sufficiently improved the quality of its programs, to meet the goal of the government or of the department which you are heading now?

Mr. Pelletier: I think I should not make a valued judgment concerning the quality of the programs of the CBC because the minister would badly looked upon if he set himself up as a credit, given this rather limited dealings with the Corporation. I think the statement which you are quoting from the Prime Minister is only common sense. If public funds are not spent in a proper way, and if this can be proven, I think it is the duty of the government to see to it that the money is well spent.

As for the general performance of the CBC, I think the CRTC should be the one to make judgment, in that respect. Under the terms of the law, it is up to the CRTC to make such judgments and decisions concerning the entire field of radio in Canada.